

Cadre de référence. Services spécialisés d'intégration et de maintien en emploi. Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)

Leclerc, C., Bourassa, B., et Legros, J.

Les besoins et obstacles qui se présentent dans les parcours professionnels des personnes handicapées ne peuvent être pris en compte dans le cadre des services d'emploi standards. Ils dépassent aussi largement le soutien et l'encadrement pouvant être offert par la plupart des milieux de travail. La reconnaissance de la complexité de ces réalités a donné lieu à l'instauration des différentes mesures gouvernementales ainsi qu'à la création d'organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées. Au fil des ans, ces organismes spécialisés ont raffiné leur connaissance des problématiques et mis au point des codes de conduite implicites ainsi que des outils de travail pour ajuster leur intervention aux particularités de leur clientèle. Ils ont développé des savoirs, des partenariats institutionnels et communautaires ainsi que des stratégies d'intervention et des services d'accompagnement personnalisés qui se sont avérés efficaces pour accroître les chances d'intégration durable en emploi des personnes handicapées. Bien que les pratiques et services s'améliorent dans chaque organisme, ils doivent aussi être connus, partagés, reconnus, voire institutionnalisés, pour constituer un Cadre de référence.

C'est dans cette perspective qu'un portrait inédit de ce qui fait la spécificité des services offerts par les organismes spécialisés a été réalisé. Reflet du présent, mais aussi inspiration pour l'avenir, ce Cadre de référence décrit donc des pratiques et services considérés essentiels à maintenir, consolider ou développer à la grandeur du réseau québécois des organismes spécialisés d'emploi pour les personnes handicapées. Le document se divise en quatre chapitres : les trois premiers décrivent et explicitent trois grandes catégories de services spécialisés qui devraient être offerts dans tous les organismes, soit les services d'accueil et d'évaluation initiale, les services d'orientation et de préparation à l'emploi et les services d'intégration et de maintien en emploi; le quatrième chapitre dégage les principes et les fondements des pratiques qui transcendent les services des organismes membres du ROSEPH et qui contribuent du même coup à définir le cœur et les contours de leur mission.